

Distr.  
GENERALE

A/CONF.172/6/Add.4  
20 avril 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Point 10 d) de l'ordre du jour provisoire \*/

PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES : LIENS ENTRE  
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LES RISQUES NATURELS

Réunion technique

Résumé de la communication de M. Channaronk Chandrachoti,  
Conseil national du développement économique et social, Thaïlande

1. Ces 20 dernières années, la Thaïlande s'est développée, industrialisée et urbanisée à un rythme spectaculaire. De grands projets de développement industriel se déroulent dans presque toutes les provinces. Bangkok est sur le point de devenir une mégapole. Malheureusement, la rançon de cette croissance frénétique est que le profit passe parfois avant la protection de l'environnement. Les conséquences de cette situation ont pour nom la pollution accrue de l'air et de l'eau, le déboisement, l'érosion des sols, l'obtention de titres fonciers par des moyens illicites, l'implantation légale et illégale d'usines en violation des lois sur la protection de l'environnement, les problèmes environnementaux liés à l'exploitation des mines, et les changements météorologiques et climatiques dus au déboisement et à la destruction des bassins versants. Les caractéristiques des catastrophes ont elles-mêmes changé; on est passé de cyclones, de situations de sécheresse et d'inondations aux effets tolérables, à des cas de sécheresse et des inondations graves accompagnées de glissements de terrain; plus récemment, le nombre des catastrophes technologiques, des défaillances de structure et des accidents de transport a augmenté d'une manière alarmante. La population est devenue plus vulnérable et, comme toujours, ce sont les plus défavorisés qui souffrent le plus.

---

\*/ A/CONF.172/1.

2. Les problèmes que connaît le pays sont imputables à plusieurs causes : des lois et des codes dépassés, un dispositif national de gestion des catastrophes encore axé sur les secours, une mauvaise coordination entre les départements, des intérêts et des pouvoirs jalousement préservés, le chevauchement des responsabilités, un personnel insuffisant et mal formé, une utilisation non optimale des ressources et une méconnaissance générale des causes et des effets des catastrophes. Les règlements sont généralement appliqués à posteriori.

3. Dans l'avenir, les améliorations qui seront opérées en Thaïlande ne seront fructueuses que si elles sont adaptées à la culture de la société. La Thaïlande n'est pas un pays de droit, mais de relations et de patronage. Il nous faut donc créer une culture fondée sur un sens accru des responsabilités et l'autodiscipline. Il faut qu'un système de sanctions sociales et d'incitations s'institue. Une tradition de respect spontané des lois donnera de meilleurs résultats qu'un système coercitif tributaire de ressources insuffisantes. Il faudra convaincre les investisseurs de prévoir dans leurs dépenses d'investissement le coût des dispositifs d'atténuation des effets des catastrophes. Dans cette optique, les éléments responsables du secteur privé donnent l'exemple. La Thaïlande a besoin d'une politique de gestion des catastrophes multisectorielle et plus intégrée, qui tienne compte des impératifs du développement. Il faudra modifier les lois et les structures. Un plan-type de prévention des catastrophes a été élaboré pour la plus grande zone industrielle du pays à Rayong, et le Conseil national du développement économique et social publiera bientôt un journal sur le thème "Les catastrophes et le développement national" dans le cadre d'une opération de sensibilisation au plus haut niveau.

4. Dans un pays comme la Thaïlande, qui s'industrialise rapidement, il serait inopportun de considérer les catastrophes "naturelles" et les catastrophes "technologiques" comme des questions entièrement distinctes.

-----